



MAIRIE DE LE BOUCHAGE

211 Route des Corbassières

38510 Le Bouchage

Tel : 04 74 80 03 42

Email mairie.bouchage@gmail.com

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

- Délibération n° 034/2026 :** Signature de l'avenant 2 – Requalification centre village Phase 0 Forêt urbaine
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 035/2026 :** Sollicitation du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale pour la création d'un terrain de foot de loisirs
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 036/2026 :** Attribution d'une subvention à l'Association « La Pomme au Pays des Couleurs »
Approuvée à 10 voix pour et 5 abstentions
- Délibération n° 037/2026 :** Attribution d'une subvention à l'association « ADMR de Vézeronce-Curtin »
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 038/2026 :** Nomination des personnes de la société civile membres de la commission communale « Travaux »
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 039/2026 :** Nomination des personnes de la société civile membres de la commission communale « Action Sociale »
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 040/2026 :** Nomination des personnes de la société civile membres de la commission communale « Enfance et vie scolaire »
Approuvée à l'unanimité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 034/2026

Signature de l'avenant n°2 - Requalification centre village
Phase 0 Forêt Urbaine

Madame le Maire rappelle que, suite à l'approbation de l'avenant n° 1, le montant du marché conclu avec l'entreprise PERRIOL TP / Les Jardins du Val Rupéen s'établit comme suit :

	Tranche ferme après Avenant n°1	Tranche optionnelle 1 après avenant n°1 Arrosage automatique	Tranche optionnelle 2 après avenant n° 1 Places stationnement	Montant marché après avenant n°1
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	296 974,09 €	8 381,10 €	23 620,00 €	328 975,19 €
Montant TTC	356 368,91 €	10 057,32 €	28 344,00 €	394 770,23 €

Elle informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de diminuer par acte modificatif le prix du marché à procédure adaptée pour les travaux de Requalification du centre village Phase 0 Forêt urbaine en raison de :

- la moins-value correspondant à la sortie de la prestation « création demi-terrain de foot »
- la plus-value correspondant à l'enrobée supplémentaire

Elle porte à connaissance l'incidence financière de l'avenant 2 :

	Montant avenant 2 Tranche ferme	Montant avenant 2 Tranche optionnelle 1	Montant avenant 2 Tranche optionnelle 2	Montant avenant n°2
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	- 23 542.76 €	- 4 383.20 €	+ 8 154.00 €	- 19 771.96 €
Montant TTC	- 28 251.31 €	- 5 259.84 €	+ 9 784.80 €	- 23 726.36 €

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de valider l'avenant n°2
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché

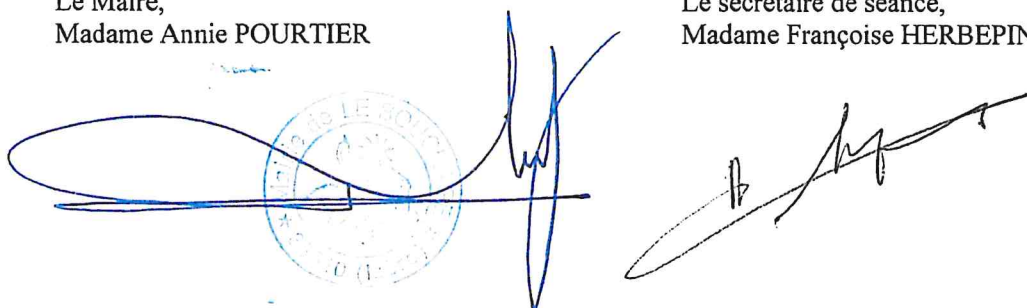
	Tranche ferme Après avenant 2	Tranche optionnelle 1 Après avenant 2	Tranche optionnelle 2 Après avenant 2	Montant marché Après avenant 2
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	273 431.33 €	3 997.90 €	31 774.00 €	309 203.23 €
Montant TTC	328 117.60 €	4 797.48€	38 128.80 €	371 043.88 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026

Le Maire,
 Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
 Madame Françoise HERBEPIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 035/2026

**Sollicitation du Département de l'Isère au titre de la Dotation
Territoriale pour la création d'un terrain de foot de loisirs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale peut être demandée dans le cadre de la réalisation d'un terrain de foot de loisirs.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention qui représente 40 % des dépenses subventionnables.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

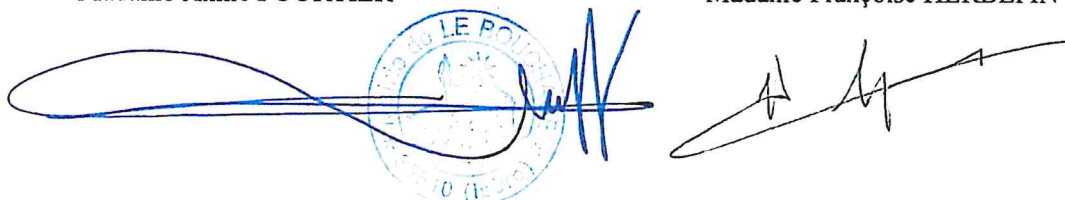
- **DECIDE** de demander au Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 40 % du montant des dépenses subventionnables,
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 30 997.82 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/2026 du 20 avril 2026

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 036/2026

Attribution d'une subvention à l'Association
« La pomme au: pays des couleurs »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026, prévoyant des crédits destinés au soutien des associations

Considérant que l'association « La pomme au: Pays des Couleurs » organise la Fête de la Pomme, manifestation annuelle contribuant à l'animation de la commune, à la valorisation du patrimoine local, des productions fruitières et des savoir-faire du territoire ;

Considérant que cette manifestation favorise le lien social, attire un large public et participe au dynamisme économique, touristique et culturel de la commune ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association « La pomme au: Pays des Couleurs » afin de contribuer à la participation des frais de fonctionnement de l'édition 2026 de la Fête de la Pomme ;

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 5 abstentions

- **DECIDE d'attribuer** une subvention d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation de la Fête de la Pomme au titre de l'exercice 2026.

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 037/2026

Attribution d'une subvention à l'Association
« ADMR de Vézeronce-Curtin »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 prévoyant des crédits destinés au soutien des associations

Considérant que l'association « **Aide à Domicile en Milieu Rural de Vézeronce-Curtin** » exerce une mission d'intérêt général en proposant des services d'aide et d'accompagnement à domicile destinés notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en perte d'autonomie ainsi qu'aux familles en difficulté ;

Considérant que les actions menées par cette association contribuent au maintien à domicile des bénéficiaires, au soutien des aidants et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune ;

Considérant que la commune souhaite soutenir cette activité, qui participe à la solidarité locale et répond à un besoin essentiel de la population ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association « **Aide à Domicile en Milieu Rural de Vézeronce-Curtin** » destinée à contribuer aux frais de location de son local,

Considérant que cette subvention est historiquement calculée sur la base de 1€ par habitant et par an et que la population INSEE totale du Bouchage a été fixée à 670 habitants au 1^{er} janvier 2026.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

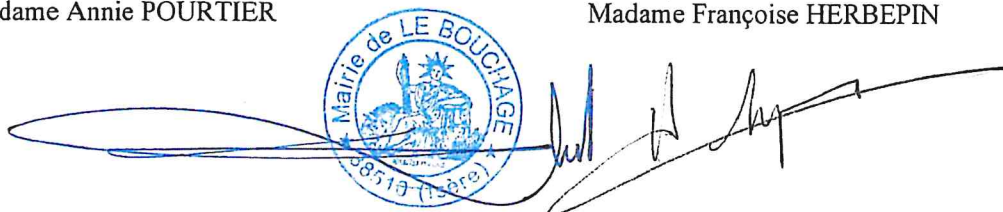
ID : 038-213800501-20260706-DEL2026037-DE

- **DECIDE d'attribuer** une subvention d'un montant de **670 €** au titre de l'exercice 2026.

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a large, stylized loop. The signature on the right is more complex, with several vertical strokes. Between the signatures is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'Mairie de LE BOUCHAGE' around the top and '18519 (15078)' around the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a sun, a building, and a tree.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 038/2026

Nomination des personnes de la société civile membres de la
commission communale « Travaux »

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales ;

Vu les textes régissant la création et le fonctionnement de la Commission communale de la commission communale « Travaux »

Considérant l'intérêt d'associer les acteurs de la société civile aux travaux de la Commission communale afin de renforcer la participation citoyenne, la transparence et la qualité des avis rendus

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

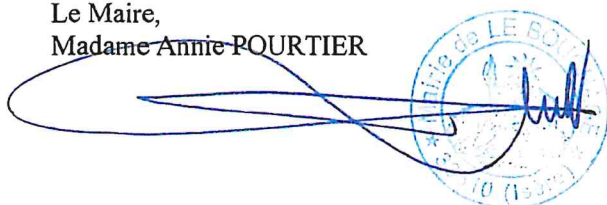
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention (Madame Martine FAROUD-LESTRA, en raison d'un lien de parenté avec une personne intéressé n'a pas pris part au vote)

➤ **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale de « Travaux » au titre de la société civile, les personnes ci-après :

- Monsieur Paul BONNAVIAT
- Monsieur Michel LESTRA
- Monsieur Alain REPOSO

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 039/2026

Nomination des personnes de la société civile membres de la
commission communale de l'action sociale

Vu les dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales ;

Vu les textes régissant la création et le fonctionnement des commissions communales permanentes, notamment la Commission communale de l'action sociale ;

Considérant que la désignation de membres de la société civile contribuera à une meilleure identification des besoins sociaux des populations ainsi qu'à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions sociales mises en œuvre par la commune ;

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

➤ **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale de l'action sociale au titre de la société civile, les personnes ci-après :

- Mme Joëlle DESVIGNES
- M. René DEVIGNE
- Mme Isabelle DHOTEL
- Mme Jacqueline DURUPT
- Mme Marcelle FAROUD
- Mme Michèle MOYROUD

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA

Pouvoirs : Madame Mélanie DAVI à Madame Céline PELLOUX, Madame Sophie DUCARRE à Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Guy MATHIOLON à Madame Annie POURTIER, Monsieur Jérôme TRILLAT à Monsieur Robert COPET

Secrétaire de séance : Madame Françoise HERBEPIN

Date de convocation : 29 juin 2026

N° 040/2026

Nomination des personnes de la société civile membres de la
commission communale « Enfance et vie scolaire »

Vu les textes portant création, organisation et fonctionnement des commissions communales permanentes, notamment de la Commission communale Enfance et Vie scolaire ;

Considérant que la Commission communale Enfance et Vie scolaire constitue un cadre de concertation, de réflexion et de proposition sur les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'éducation, à la vie scolaire et au bien-être des enfants en milieu scolaire ;

Considérant qu'il est opportun d'assurer une représentation de la société civile au sein de cette commission afin de favoriser une participation citoyenne inclusive et de tirer parti de l'expérience des acteurs intervenant dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles ;

Considérant que la participation des représentants de la société civile contribuera à une meilleure identification des besoins des enfants et des établissements scolaires ainsi qu'à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des actions communales en faveur de l'enfance et de la vie scolaire ;

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale « Enfance et vie scolaire » au titre de la société civile, les personnes ci-après :

- Mme Camille SULPIZIO

Fait à Le Bouchage le 6 juillet 2026 .

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Françoise HERBEPIN